

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 30 AOÛT 2021

Accueil :

Monsieur le **PRESIDENT**, nous souhaite la bienvenue, à la compagnie aérienne du Conseil Communal de Morrens pour son voyage 2021 / 2026. Bienvenue à, Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la représentante de la presse.

Les mesures ont été prises pour l'aménagement de la salle selon les directives du canton. Le vol sera enregistré pour faciliter la tenue du p-v. L'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

1. Appel

Membres excusés : D. Bezançon, L.-F. Besson, C. Brito, C. Ecknauer, Y. Hauser, L.Zeller

Présents : 29 membres

Le quorum étant respecté, le Conseil peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte.

2. Approbation du PV de la séance du 29 mars 2021

Il est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation complémentaire

Deux membres étaient absents lors de l'assermentation officielle, ils seront donc assermentés ce soir. M. le **PRESIDENT** invite l'Assemblée à se lever pour procéder à l'assermentation de MM. J. **CHARNAUX** et F. **DUMOULIN**.

4. Nominations des nouveaux délégués aux diverses commissions

Sont nommés en complément des nominations de juin :

EFAJE : Mme S. **BARRAUD** et M. T. **PIGUET**

Suppléant PC : M. L. **JATON**

Finances : M. X. **PERRIN** – M. F. **DUMOULIN** suppléant

Recours d'impôts : Mme N. **BIGLER**

Urbanisme : Mme V. **BINGGELI** quitte cette commission

Gestion : Mme V. **BINGGELI**

ASET : M. J. **FONJALLAZ** et M. L. **JATON** suppléant

5. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6. Approbation du PV de la séance du 21 juin 2021

p. 617 intervention de M. L. **LAPERRIERE**, remplacer aspirant par « agent de sécurité publique ».

p.612 Mme C. **BURNAT** demande que l'on corrige le nom de M. **BUSCH** mal orthographié.

Au vote à main levée le PV est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Communications de la présidence : (texte de ce dernier)

Comme annoncé en préambule, je suis content d'être votre pilote pour une année je vais essayer de vous amener à bon port. A chaque vol, nous allons voyager pendant cette année avec des vents contraires où il y aura peut-être de fortes précipitations.

Pour mon premier vol il y aura peut-être des à-coups dans certains enchainements.

Tous nos vols devront se passer dans le respect des uns et des autres et de leurs propres convictions !

Nous avons beaucoup de nouveauté et de nouveaux Conseillers tout comme à la Municipalité ! Arrêtons de reprocher ce qui s'est passé et ce qui a été fait avant !

Partons sur de nouvelles et bonnes bases pour que nos vols et notre long voyage se passent très bien ! Nous allons tous nous efforcer, de maintenir le cap vers l'avant et de décrocher la lune!

En tenant compte que l'avant, c'est maintenant, n'oubliez pas que nous devons tous collaborer pour décrocher la lune pour nos enfants et habitants de notre commune.

Si l'on rate la lune, ce n'est pas grave... nous atterrirons quand même dans les étoiles... alors retrouver nos projets et divers préavis dans les étoiles cela nous permettra quand même de maintenir une vision vers l'avant !

Pour cela tout le monde devra fournir des efforts, Le 1^{er} sera de se lever pour prendre la parole et de s'annoncer pour que tout le monde sache qui vous êtes et surtout pour faciliter la prise du PV.

Le 2^{ème} sera de parler dans le micro que notre scrutateur vous amènera, pour que l'on puisse vous entendre de partout.

Pour le reste de notre vol, je passe la parole à notre tour de contrôle pour les communications municipales.

8. Communications de la Municipalité

Madame Sandra HULAAS Syndique : *(texte repris de cette dernière)*

En ce qui concerne l'administration générale et les horaires d'ouverture du greffe, nous nous sommes rendu compte que l'extension de l'ouverture du lundi après-midi de 13h à 15h30 ces 6 derniers mois n'a rencontré que peu de succès. Après discussion avec le personnel du greffe, nous avons décidé de proposer un horaire étendu le lundi en soirée, mais de compenser ces heures par une fermeture le vendredi. Ainsi, le greffe est désormais ouvert les matins du lundi au jeudi de 7h30 à 11h45 et le lundi après-midi de 13h30 à 18h30.

Pour ce qui est des finances, nous avons reçu une bonne nouvelle du canton en relation avec la péréquation et notre participation à la cohésion sociale. Nous vous avons communiqué lors de la présentation des comptes 2020 en juin dernier que les acomptes versés au canton pour ces 2 postes avaient été surévalués et que nous bénéficierions d'un remboursement. Ce remboursement qui nous est déjà parvenu en grande partie se monte à frs. 258'000.- et dépasse toutes les prévisions. Je rappelle que le montant des acomptes est défini par le canton sur la base des paramètres financiers valables en 2018 et que le décompte final dépend des paramètres transmis par toutes les communes vaudoises.

Je ne vais pas entrer dans les détails sur le fonctionnement de ces systèmes péréquatifs et le calcul de notre participation, mais citer deux éléments majeurs qui expliquent cette importante rétrocession :

Sur le plan global cantonal et en ce qui concerne la participation à la cohésion sociale, les prélèvements conjoncturels en augmentation et l'écrêtage des communes riches ont compensé l'augmentation des prestations et diminué le solde à répartir entre toutes les communes. Pour Morrens, la diminution est de près de frs. 90'000.-.

Au niveau de la péréquation directe, c'est principalement notre point d'impôt par habitant qui diminue par rapport à la moyenne cantonale et l'écart de notre taux fiscal par rapport au taux moyen cantonal qui nous font bénéficier d'une ristourne d'environ frs 120'000.-. Il y a également un montant supplémentaire de frs. 50'000.- qui nous est restitué via les dépenses thématiques après avoir fait passer la réfection de la route des Biolettes dans les comptes de fonctionnement ou lieu de l'activer.

Cette rétrocession de près frs. 260'000.- contribuera à améliorer dans une large mesure nos comptes de cette année pour lesquels le budget prévoit une perte de plus de frs. 400'000.-.

Par ailleurs, les rentrées fiscales semblent légèrement supérieures au budget sur la base des acomptes versés à ce jour.

Monsieur D. BEUCHAT *(texte repris de ce dernier)*

Pour les nouveaux membres de ce Conseil, permettez-moi d'introduire chacun de mes dicastères par un bref historique.

Eau potable

Morrens possède 4 sources situées en dehors de la commune. Depuis les nouvelles directives de l'OFCO (Office Fédéral de la Consommation) qui sont plus restrictives sur la présence de chlorothalonil dans l'eau, seules les deux sources de Pré-Bornes approvisionnent encore les réservoirs d'EauService Lausanne (SEL) situés à la place de l'Orme et à la Marjolatte. Ce service garantit la qualité de l'eau et la met en pression dans notre réseau. Nos deux sources couvrent entre 20 et 40% de nos besoins même si ce ne sont pas elles qui nous alimentent directement.

Régionalisation de distribution de l'eau potable.

Depuis 2017, Morrens participe à une étude régionale d'adduction et de distribution de l'eau potable qui regroupe les communes de Lausanne par Montheron, Cugy, Bretigny et Froideville. Avec la participation du SCAV (Service de la Consommation et des affaires vétérinaires) et de l'ECA, le bureau d'ingénieur Ribi a présenté un projet de tracé validé par les différentes municipalités. Les aspects techniques de ce projet ainsi que le volet financier vous seront soumis l'année prochaine

Collecteurs et mise en séparatifs des eaux claires et des eaux usées

Grâce à la mise à ciel ouvert du ruisseau de Morrens sur le versant Nord de la commune, les fortes précipitations de ces dernières semaines n'ont pas provoqué d'inondations.

Cela n'empêche pas que nous devons continuer à surveiller les collecteurs car trop d'eau claire arrive encore à nos STEP.

STEPS

La commune de Morrens a la particularité de déverser ses eaux usées dans 3 STEP différentes situées sur 2 versants. Au Nord se trouve la STEP Talent datant de 1974, au Sud se trouve la STEP Mèbre datant de 1994. Une faible partie du village est raccordée à la STEP de Vidy par Cheseaux.

Nos deux STEP communales ne répondent plus aux exigences sur la protection des eaux et devraient être rénovées ou remplacées d'où l'option prise de participer à la

Régionalisation du traitement des eaux usées sur Echallens

Le canton encourage le regroupement des STEP et participe financièrement aux constructions de STEP régionales capables de traiter les micropolluants. L'ASET (Association intercommunale Echallens-Talent), regroupe 9 communes. Elle a été créée pour gérer la construction et l'entretien d'un réseau de collecteurs avec une station d'épuration moderne à Echallens. Les membres du

Conseil intercommunal ainsi que le CODIR seront élus et assermentés mercredi prochain. L'abandon de nos STEP au profit de la STEP régionale est prévue en 2025.

Ecoles, bâtiments et transports scolaires

En 2008 a été créé l'ASICE, association scolaire intercommunale regroupant Froideville, Cugy, Morrens et Bretigny. Actuellement 1057 élèves fréquentent l'école dans 11 bâtiments communaux et un bâtiment intercommunal secondaire à Cugy. Suite au manque de classes à Morrens, davantage d'élèves de 1 à 6P Harnos (42.5%) sont déplacés dans 3 sites différents. Dès la 7^e année, tous nos élèves sont scolarisés à Cugy. Les horaires de classe ont été modifiés cette année en décalant les heures d'entrées et de sorties des collèges pour réduire les temps d'attente de bus qui relient les différents bâtiments. De plus, au secondaire (9 à 11 Harnos), des pauses de 5 minutes ont été ajoutées entre chaque période pour permettre les changements de classes et garantir les 45 min obligatoires de cours.

En attendant les nouveaux horaires TL de décembre, 3 bus supplémentaires de 50 places ont été engagés pour permettre aux enfants de rentrer à la maison pour dîner.

Le site de l'ASICE affiche toutes les informations avec les personnes de contact. Les parents peuvent s'inscrire sur « Mon portail » et ainsi avoir accès à toutes les prestations proposées par l'ASICE.

Le nouveau centre d'animation pour les élèves de 7^e à 11^e sera inauguré le 1er octobre dès 17h00. Le centre est situé au rez du bâtiment du Motty, à côté du Collège de la Combe.

Concernant le Conseil d'établissement (CET) il serait souhaitable que Morrens soit présent dans chacun des quarts qui le compose. Election prochaine des représentants des parents. Il manque encore un représentant de la société civile de Morrens en remplacement de Daniel Busch. J'en profite pour le remercier pour son engagement et son efficacité dans l'accompagnement de jeunes de notre regroupement scolaire.

Monsieur Lucien LAPERRIERE (*texte repris de ce dernier*)

Se rapportant à la signalisation à mettre en place à la route des Biolettes,

Il n'y a eu aucune opposition à la publication par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour les travaux consistant à mettre un panneau « Cédéz-le-passage » avec marquage correspondant sur les trois accès qui débouchent sur la route des Biolettes menant de Morrens à Cugy.

La société Signal d'Etagnières a oeuvré dans ce sens durant ce mois aux endroits suivants :

- le chemin de sortie de la déchetterie de Cugy qui se trouve sur notre territoire ;
- la route des Biolettes venant du hameau des Biolettes ;
- ainsi que le chemin de la Mèbre venant de la ferme Bonjour.

Les travaux sont terminés.

D'après des échos du hameau des Biolettes, il semble que depuis la mise en place de cette signalisation sur leur route, le trafic de véhicules a sensiblement diminué en direction de ces habitations.

En ce qui concerne la réfection d'une partie du chemin d'Etagnières

Ces travaux ont été effectués également ce mois-ci par l'entreprise Bollini de Baulmes. Le gravillonnage complet a été achevé aujourd'hui même sur environ 300 m.

Pour les travaux de réfections de chaussée dans la Commune de Cugy

Ceux-ci sont aussi terminés en ce qui concerne la déviation mise en place sur la route des Biolettes durant les nuits des 17 au 19 août. Aucun problème ne nous a été signalé par les habitants logeant à proximité de cette route.

Se rapportant à la mise à l'enquête et la procédure pour le PACom (Plan d'Affectation Communal)

Suite au retour du rapport d'étude préalable de la part du canton, la société Plarel SA, architectes et urbanistes associés à Lausanne, qui a été mandatée par votre Exécutif, a préparé les documents pour la mise à l'enquête de la zone réservée.

Nous avons reçu le dossier dernièrement. Il est traité par M. Pelli, représentant Plarel SA, avec lequel nous allons procéder à la mise à l'enquête sur la base de ses directives.

Le délai de l'enquête est de 30 jours et il faut s'attendre à des oppositions. Celles-ci seront traitées par la Municipalité dans le cadre d'une séance de conciliation à laquelle seront conviés les opposants.

Les oppositions qui n'auront pas été retirées lors de cette séance devront faire l'objet d'un préavis et être traitées par le Conseil communal. La décision du Conseil communal est susceptible de recours. Il s'agit là de la procédure habituelle pour les plans d'affectation.

La zone réservée déploie ses effets dès le 1er jour de la mise à l'enquête.

Une information à la population sur le PACom sera certainement donnée durant le mois d'octobre.

M. J. CHARNAUX demande ce que signifie une zone réservée.

M. L. **LAPERRIERE** explique que c'est une zone qui comporte déjà des bâtiments ou pas encore mais qui était prête pour la construction. Cette zone est réservée pour 5 ans voire 3 ans de plus pour de nouveaux bâtiments. Il sera possible de faire de toutes petites modifications mais la marge de manœuvre sera assez minime.

Monsieur F. GEX

Concernant les routes il n'y a pas de nouveaux projets actuellement.

Concernant l'éclairage public, le dernier quartier de Morrens (la Chatterie) a été équipé. Tout le village est équipé en LED avec une diminution de l'intensité de la lumière à partir d'1heure du matin de 50% pour des mesures d'économie et pour préserver la paix des habitants.

Concernant les TL, il y aura une augmentation du nombre de courses sur la ligne 54, nous allons passer à environ 1 bus toutes les 30 minutes.

Il aura plus d'informations pour la prochaine séance.

Monsieur F. STAEHLI

Routes et forêts

Il va y avoir cette automne une coupe de bois sur le chemin de Bretigny en direction du stand de tir du Petit Calibre car il y a beaucoup de foyards qui sont en train de sécher et dangereux pour le tourisme pédestre, cela représentera environ 500m³ de bois.

Parcs et promenades

Le chêne a été taillé vers le terrain de pétanque et les haubans contrôlés.

M. L. **LAPERRIERE** précise que pour le PACom il y aura une présentation à la population probablement courant octobre.

M. D. **BUSCH** a deux questions à M. D. **BEUCHAT** concernant l'eau potable. Il comprend que pour les futures steps qui seront construites on parle des micropolluants mais parle-t-on aussi des microparticules ?

Vous avez également parlé de test avec des micro filtres qu'en est-il ?

M. D. BEUCHAT explique que les microparticules sont incluses dans les micropolluants. On bénéficie déjà de micro filtres au charbon actif.

M. D. BUSCH a une information concernant le Conseil d'établissement dont il fait partie depuis 12 ans. Il va arrêter cette activité et invite les parents qui ont de jeunes enfants à s'investir dans ce Conseil afin de maintenir un équilibre entre chaque commune et que Morrens y soit dignement représenté.

M. D. BEUCHAT remercie **M. D. BUSCH** pour son investissement durant toutes ces années. Il y a participé activement en accueillant par exemple des jeunes dans son entreprise, en leur faisant passer des entretiens pour les familiariser avec le monde du travail et s'est également investi dans le projet Lift. Un grand merci pour son engagement et les possibilités offertes aux jeunes. L'Assemblée l'applaudit.

Mme V. **FURIANI** aimerait connaître la date de mise à l'enquête du PACom.

M. L. **LAPERRIERE** il doivent la définir car ils viennent de recevoir les documents mais il faut compter 1 à 2 mois.

Mme V. **FURIANI** conclu qu'il serait judicieux de faire la présentation à la population avant la mise à l'enquête.

Mme N. **AYER** demande à M. F. **GEX** s'il y aura des TL le week-end.

M. F. **GEX** confirme. Morrens sera desservi le samedi et dimanche.

M. J.-D. **CHAMOT** comprend que la mise à l'enquête du PACom sera donc l'an prochain.

M. L. **LAPERRIERE** n'a pas encore l'info mais confirme que la séance d'information se fera avant.

M. J.-D. **CHAMOT** rappelle que M. J.-P. RAEMY avait dit qu'il avait été publié dans la feuille d'avis que l'ensemble de la commune était en zone réservée sur l'intégralité du territoire mais jusqu'à quand ?

M. L. **LAPERRIERE** confirme que c'est le cas sur l'ensemble de la commune pour un minimum de 5 ans voire 3 ans de plus.

M. J.-D. **CHAMOT** comprend que pendant 5 ans il n'y aura plus de constructions.

M. L. **LAPERRIERE** explique qu'il y aura de petites choses mais pas de grandes constructions.

9. Autorisations Générales pour la Législature 2021 / 2026

Présentation du rapport de la Municipalité (Préavis 05/2021) par Mme la **SYNDIQUE**.

Présentation du rapport de la commission ad hoc par Mme V. **FURIANI**.

Mme A.-M **BOLINGER** relève que dans le préavis il est mentionné « comme chaque année » or ceci est voté en début de chaque législature.

Mme la **SYNDIQUE** le confirme.

Le Conseil communal décide

- 1) D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider, pour la durée de la législature 2021-2026, tout litige devant les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales

- 2) D'accorder à la Municipalité l'autorisation de prolonger le crédit en compte courant débiteur de Fr. 200'000.- auprès de la BCV pour la législature 2021-2026
- 3) D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers dans les limites suivantes :
 - Jusqu'à Fr. 20'000.- par cas, charges comprises
 - Jusqu'à Fr. 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises avec l'accord de la Commission des finances

Cette autorisation ne pourra toutefois pas dépasser une somme globale de Fr. 300'000.- par législature. La présente délégation de compétences est sollicitée pour la législature 2021-2026.
- 4) D'accorder à la Municipalité une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 25'000.- au maximum par cas.

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

M. J. **CHARNAUX** relève qu'il y a eu des cybers attaques dans certaines communes et demande si la Municipalité est concernée par ce problème et si des mesures supplémentaires de protection vont être prises.

Mme la **SYNDIQUE** explique que la commune de Morrens est hébergée chez un grand fournisseur qui gère d'autres communes. A l'heure actuelle elle ne sait pas quelles sont les mesures que ce fournisseur a prévu pour éviter les attaques. Pour l'instant ils font des backups journaliers des données mais sur le plan technique elle n'a pas d'infos. Elle va en discuter avec ses collègues. Il existe une société qui s'appelle Cybersafe et qui lance de fausses attaques pour vérifier si les systèmes sont bien protégés. Et qui, sur base de ces attaques préconisent des mesures pour prévenir d'éventuelles failles. Ceci peut même donner lieu à un label pour les communes. Ils vont aussi se renseigner auprès de l'hébergeur. La dernière solution serait de pourvoir à ces problèmes par le biais d'une assurance mais ce n'est pas la première démarche. La réflexion est en cours

Mme A.-M **BOLINGER** demande si c'est la même société qui hébergeait Rolle.
Mme la **SYNDIQUE** n'a pas d'informations à ce sujet.

Mme la **SYNDIQUE** explique que L'UCV a conclu un accord de partenariat avec Cybersafe et préconise que les communes prennent les devants pour se prémunir contre ces attaques.

M. A. **FULLEMANN** demande des nouvelles de la future salle polyvalente.

Mme S. **HULAAS** explique que lors de la dernière séance du Conseil M. RAEMY avait informé l'assemblée qu'il y avait des surcouts. En effet, le retour de soumissions a montré des surcouts substantiels suite au Covid et à l'augmentation des matières premières et du coup lors de la séance du 11 octobre il y aura une demande de crédit complémentaire qui sera présentée.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** termine en remerciant l'Assemblée de son attention et participation.

La prochaine séance se déroulera le 11 octobre 2021 à 20h15.

La séance est close à 21h11

Procès-verbal adopté en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer



Alexandra Piot